



# RAPPORT

## du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

**2017**

L'Ordonnateur soussigné  
certifie le caractère exécutoire  
par réception en Préfecture

en date du 02 JUIL. 2018

# SOMMAIRE

## LES INDICATEURS TECHNIQUES

<b>1. LE TERRITOIRE DESSERVI .....</b>	<b>4</b>
1.1 TERRITOIRE DESSERVI .....	4
1.1.1 Présentation du périmètre .....	4
1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement ...	5
1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence .....	5
1.1.4 Déchets pris en charge par le service.....	6
1.2 COMPETENCES .....	6
<b>2. LA PREVENTION DES DECHETS .....</b>	<b>7</b>
2.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010 .....	7
2.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES .....	7
2.2.1 Don de poules .....	7
2.2.2 Les broyeur d'évier.....	8
2.2.3 Programme d'éducation à l'environnement.....	8
<b>3. LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION.....</b>	<b>9</b>
3.1 EQUIPEMENTS DIPONIBLES LIES A LA COLLECTE.....	9
3.1.1 Collecte en porte en porte .....	9
3.1.2 Collecte en point de regroupement.....	9
3.1.3 Entretien des contenants .....	9
3.1.4 Collecte des encombrants .....	10
3.2 ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	10
3.2.1 Spécification de la collecte .....	10
3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers.....	10
3.3 FREQUENCE DE COLLECTE .....	11
3.4 EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	11
<b>4. LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN .....</b>	<b>12</b>
4.1 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES .....	12

4.2 DECHETS COLLECTES EN COLLECTE SEPAREE.....	13
4.2.1 Les emballages recyclables.....	13
4.2.2 Les encombrants.....	14
4.3 EVOLUTION DES TONNAGES .....	14
4.4 PERFORMANCE DE COLLECTE.....	14
<b>5. SUIVI DES RECLAMATIONS ET EVOLUTIONS.....</b>	<b>14</b>
<b>6. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS.....</b>	<b>15</b>
6.1 L'EMPLOI DANS LE SECTEUR .....	15
6.2 LES ABSENCES.....	15

## **LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

<b>7. BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT .....</b>	<b>16</b>
7.1 LE MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE .....	16
7.2 LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC .....	16
<b>8. STRUCTURE DU COUT .....</b>	<b>17</b>

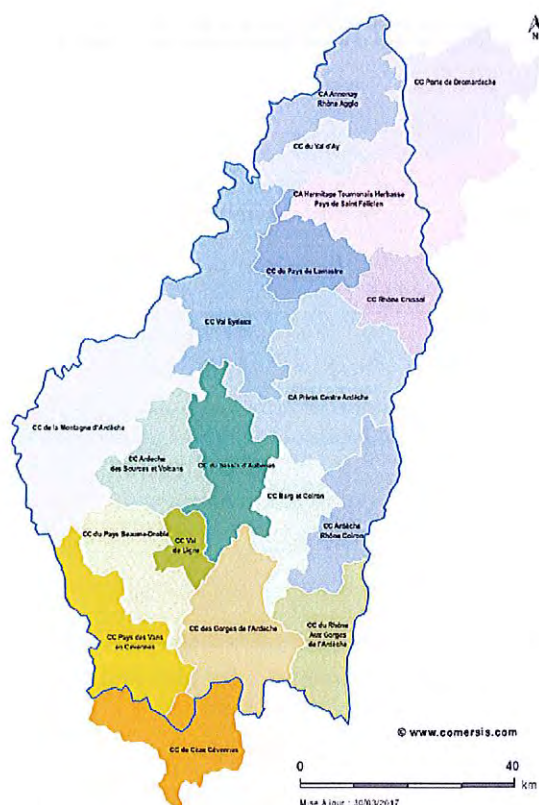
# LES INDICATEURS TECHNIQUES

## 1. LE TERRITOIRE DESSERVI

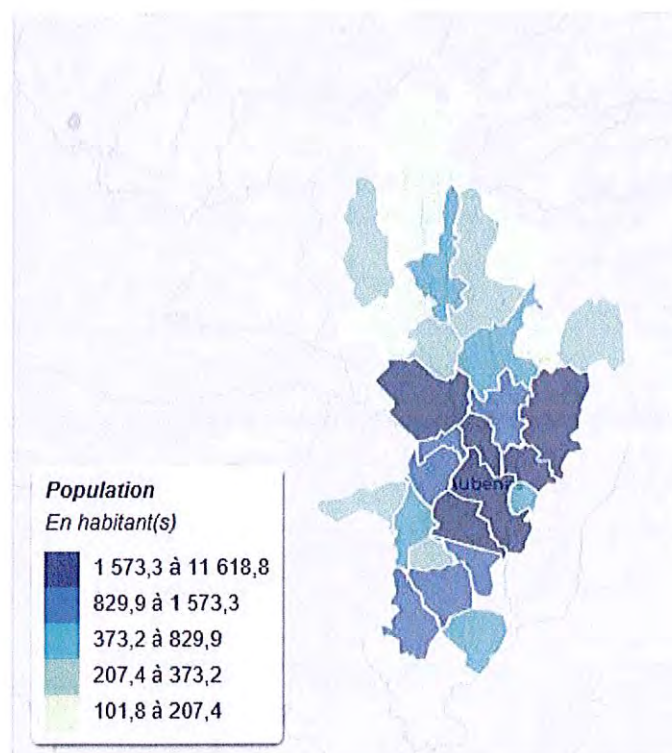
### 1.1 TERRITOIRE DESSERVI

#### 1.1.1 Présentation du périmètre

Créée le 1er janvier 2017 de la fusion des communautés de commune du Vinobre et du Pays d'Aubenas-Vals et l'entrée de la commune de Lavilledieu, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas compte à ce jour 29 communes et compte 40 997 habitants (INSEE, recensement population 2015).



Les intercommunalités en Ardèche



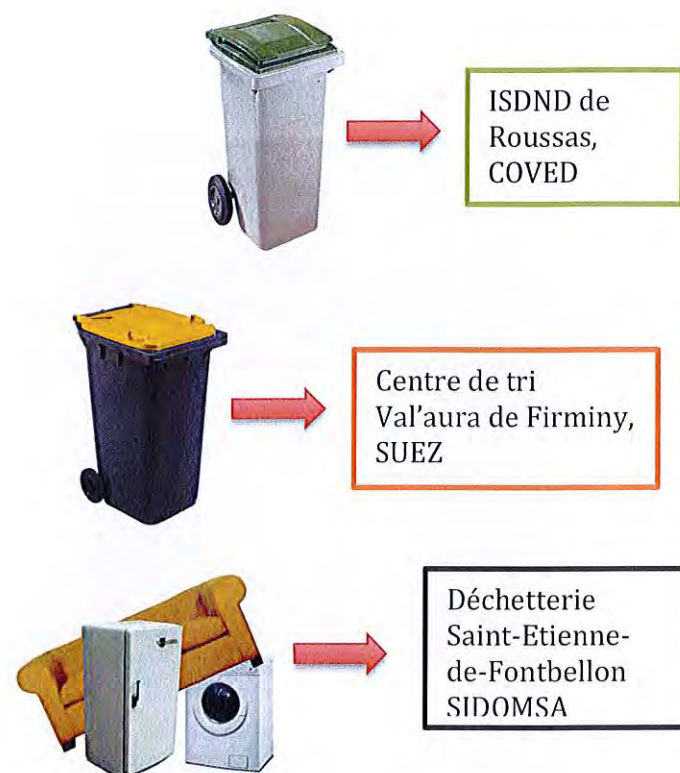
Le territoire de la CCBA

Commune	Population totale
Ailhon	582
Aizac	164
Antraigues-Sur-Volane	549
Asperjoc	419
Aubenas	13 002
Fons	339
Genestelle	299
Juvinas	177
Labastide-Sur-Besorgue	265
Labegude	1 412
Lachapelle-sous-Aubenas	1 598
Lavilledieu	2 114
Laviolle	114
Lentillères	240
Mercuer	1 250
Mézilhac	96
Saint-Andéol-de-Vals	549
Saint-Didier-sous-Aubenas	968
Saint-Etienne-de-boulogne	407
Saint-Etienne-de-Fontbellon	2 759
Saint-Joseph-des-Bancs	195
Saint-Julien-du-Serre	889
Saint-Michel-de-Boulogne	162
Saint-Privat	1 742
Saint-Sernin	1 691
Ucel	2 145
Vals-les-Bains	3 559
Vesseaux	1 915
Vinezac	1 396

Le territoire de la CCBA

**40 997**  
habitants

### 1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement



Exutoires des déchets de la CCBA

### 1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

La Communauté de Communes assure la gestion des déchets sur l'ensemble de son territoire à l'exception de la commune de Mézilhac. La gestion des déchets sur cette commune est assurée par le SICTOMSED. L'ensemble des données du présent sont hors Mézilhac. Celles de Mézilhac sont visibles sur le rapport du SICTOMSED annexé au présent rapport.

#### 1.1.4 Déchets pris en charge par le service

La Communauté de Communes assure la collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables et des encombrants.

La collecte du verre, du papier, la gestion des déchetteries et le traitement de tous les déchets sont assurés par le SIDOMSA. L'ensemble de ces données est annexé via leur rapport annuel.



#### 1.2 COMPETENCES

Bassin d'Aubenas assure la collecte des encombrants sur l'ensemble de son territoire. En revanche, pour la collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables, 2 collecteurs différents sur le territoire :

- Une collecte en régie directe
- Une collecte sous-traitée à un prestataire privé, Plancher Environnement.

BASSIN D'AUBENAS COMMUNAUTE	Collecte Trie Valorise PLANCHER Environnement <a href="http://www.plancher.fr">www.plancher.fr</a>
Ailhon	Aizac
Aubenas	Antraigues-Sur-Volane
Fons	Asperjoc
Genestelle	Juvinas
Labégude	Labastide-sur-Besorgue
Lachapelle-sous-Aubenas	Lavilledieu
Lentillères	Laviolle
Mercuer	
Saint-Andéol-de-Vals	
Saint-didier-sous-Aubenas	
Saint-Etienne-de-Boulogne	
Saint-Etienne-de-Fontbellon	
Saint-Joseph-des-Bancs	
Saint-Julien-du-Serre	
Saint-Michel-de-Boulogne	
Saint-Privat	
Saint-Sernin	
Ucel	
Vals-les-Bains	
Vesseaux	
Vinezac	



## 2. LA PREVENTION DES DECHETS

### 2.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2017

Au vu de la création de la CCBA au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec une entrée et des sorties de commune seule, nous ne sommes pas en mesure de comparer notre production par rapport aux années passées. 2017, sera donc notre année de référence pour l'indice de réduction des déchets. Celui-ci sera calculé les années à venir.

**« On estime qu'une poule peut consommer 150kg de déchets ménagers par an »**

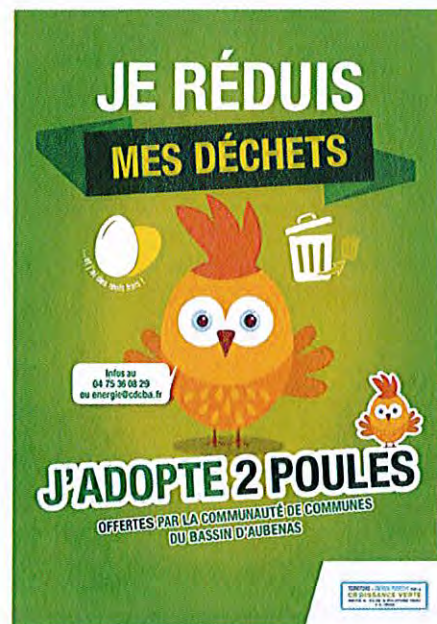
### 2.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES



Suite à la labellisation de la CCBA en 2017, Bassin d'Aubenas s'engage d'ici 2050 à devenir un territoire à énergie positive. De ce fait, trois actions ont été inscrites pour la réduction des déchets.

#### 2.2.1 Don de poules

L'adoption de poules, permet une diminution de déchets organiques.



En 2017, Bassin d'Aubenas a distribué 160 poules dans 80 foyers différents. Ces adoptions ont permis une diminution de production de déchets ménagers d'environ 17% par foyer.

## 2.2.2 Les broyeurs d'évier



La CCBA s'est engagée dans une opération expérimentale de participation financière à l'installation de broyeurs d'éviers. L'objectif étant la réduction des quantités de déchets organiques jetés dans les ordures ménagères.

## 2.2.3 Programme d'éducation à l'environnement

Le trophée des déchets a été conçu en 2017 à destination des écoles maternelles, primaires, privées et publiques de notre territoire pour l'année 2018.

Ce trophée consiste sensibiliser les enfants du territoire sur la problématique des déchets dans sa globalité (gaspillage alimentaire, tri, compost...).



ACTION DÉCHETS

*Les Trophées*

"JEUNE & CO"





## 3. LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

### 3.1 EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIES A LA COLLECTE

Bassin d'Aubenas a choisi de maintenir l'organisation historique des communes. C'est pourquoi, nous n'observons pas d'homogénéisation des équipements de collecte.

#### 3.1.1 collecte en porte à porte

Certains habitants sont en porte à porte et sont alors équipés en bac jaune individuel pour les emballages recyclables.

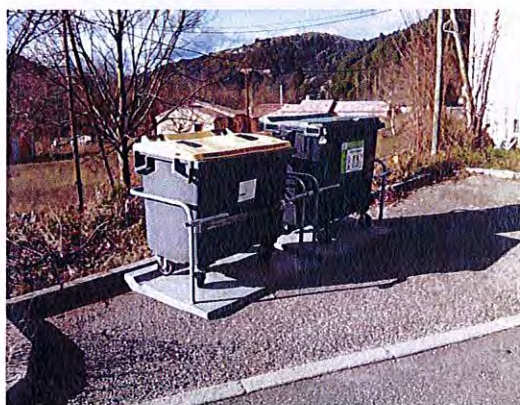


En revanche, ils doivent s'équiper de bac pour les ordures ménagères. La Communauté de Communes les incite fortement à acheter des bacs conformes permettant aux agents de collecte d'utiliser le lève-conteneur.



#### 3.1.2 collecte en point de regroupement

C'est ce système de collecte qui est privilégié et qui tend progressivement à s'appliquer à l'ensemble du territoire. Bassin d'Aubenas met à disposition des riverains, des conteneurs pour le tri et les emballages recyclables sur le domaine public.



#### 3.1.3 entretien des contenants

La CCBA assure le lavage des contenants en regroupement une fois par an et au besoin.

L'entretien (réparation et/ou casse) et également assuré par les agents de la CCBA sur l'ensemble du territoire.

### 3.1.4 collecte des encombrants



**« Le premier réflexe pour les encombrants est la déchetterie ».**



Le ramassage à domicile est complémentaire en cas d'impossibilité de se rendre à la déchetterie. La collecte des encombrants a lieu sur rendez-vous uniquement pour 3 gros objets maximum ne rentrant pas dans un véhicule

## 3.2 ORGANISATION DE LA COLLECTE

### 3.2.1 Spécification de la collecte

	Ordures ménagères	Emballages recyclables	Encombrants et livraison des conteneurs
population	40 901	40 901	40 901
Tonnage annuel	10 008	851	NC
Distance parcourue	NC	NC	7 756
Couleur du couvercle			Sans objet

Le service n'est actuellement pas en mesure de dissocier les kilomètres parcourus pour le tri de ceux parcourus pour les ordures ménagères. Les saisies seront modifiées afin de pouvoir obtenir ces indicateurs les années à venir.

En revanche, les véhicules du service ont parcourus 185 726km pour toutes les missions.

Le tonnage des encombrants n'est pas connu car le service les vide à la déchetterie de Saint Etienne de Fontbellon qui n'est pas équipé de balance.

**10 860**  
tonnes de déchets collectés

### 3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Il n'y avait pas de seuil défini au-delà duquel la collectivité n'assurait pas le ramassage des déchets non ménagers. L'année 2017, était une année transitoire de mise en place de la redevance spéciale et de seuil limite de production permettant l'utilisation du service.

### 3.3 FREQUENCE DE COLLECTE

	Mode de collecte	Ordures Ménagères		Emballages Recyclables	
		Centre-Ville	Ecarts	Centre-Ville	Ecarts
Ailhon	PAP	C1		C0.5	
Aizac	RGPT	C 0,5		C0.25	
Antraigues Sur Volane	RGPT	C1		C0.5	
Asperjoc	RGPT	C1		C0.5	
Aubenas	PAP et RGPT	C6	C2-C3	C1	C0.5
Fons	PAP	C1		C0.5	
Genestelle	RGPT	C1		C0.5	
Juvinas	RGPT	C 0,5		C0.25	
Labastide Sur Besorgue	RGPT	C 0,5		C0.25	
Labégude	PAP et RGPT	C3	C2	C0.5	
Lachapelle sous Aubenas	PAP	C1		C0.5	
Lavilledieu	PAP et RGPT	C2		C1	
Lentillères	PAP	C1		C0.5	
Laviolle	RGPT	C1		C0.25	
Mercuer	PAP	C1		C0.5	
Saint Andéol de Vals	PAP et RGPT	C1		C0.5	
Saint Didier Sous Aubenas	PAP et RGPT	C2		C0.5	
Saint Etienne-de-Boulogne	RGPT	C1		C0.5	
Saint Etienne de Fontbellon	PAP	C1		C0.5	
Saint Joseph des Bancs	RGPT	C1		C0.5	
Saint Julien Du Serre	PAP et RGPT	C1		C0.5	
Saint Michel de Boulogne	RGPT	C1		C0.5	
Saint Privat	PAP et RGPT	C1		C0.5	
Saint Sernin	PAP	C1		C0.5	
Ucel	PAP et RGPT	C2-C1		C0.5	
Vals Les Bains	PAP et RGPT	C5	C1-C3	C1	C0.5
Vesseaux	PAP et RGPT	C1		C0.5	
Vinezac	PAP	C1		C0.5	

Le chiffre mentionné après le C indique le nombre de collecte par semaine.

Exemple : C1 correspond à une collecte par semaine, C0.5 une collecte tous les quinze jours...

### 3.4 EVOLUTION DE LA COLLECTE

Plusieurs évolutions de collecte en cours :

- Réorganisation des tournées pour que la totalité de la commune soit collectée par le même véhicule (sauf pour Aubenas et Vals).

- Favoriser le regroupement.

- Harmoniser la fréquence et le mode de collecte sur l'ensemble du territoire en fonction de la densité et typologie de l'habitat et non de l'historique.

## 4. LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

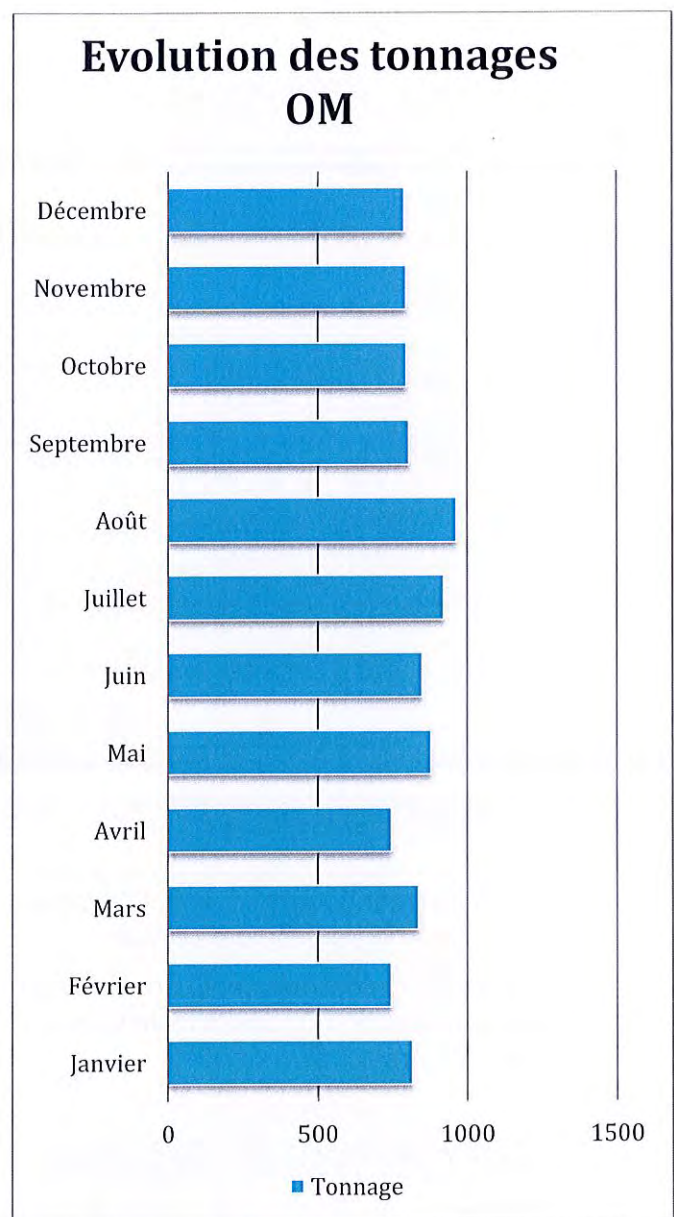
### 4.1 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

MOIS	Tonnage
Janvier	817.95
Février	747.69
Mars	839.75
Avril	748.67
Mai	881.61
Juin	851.27
Juillet	922.17
Aout	965.92
Septembre	807.17
Octobre	838.44
Novembre	797.29
Décembre	790.80

**10 008.72**

tonnes de déchets ménagers

Nous constatons une légère augmentation pour les mois de juillet et aout mais rien de réellement significatif.



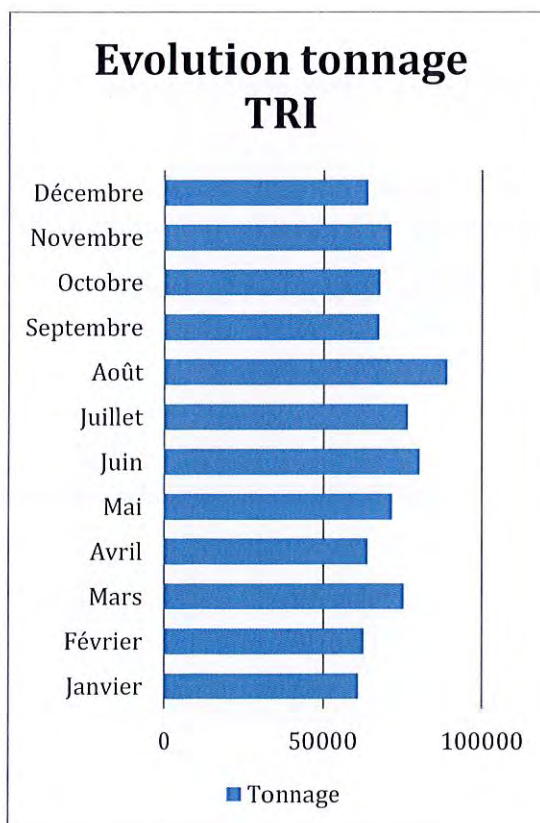
## 4.2 DECHETS COLLECTES EN COLLECTE SEPEREE

### 4.2.1 Les emballages recyclables

MOIS	Tonnage
Janvier	612
Février	627
Mars	753
Avril	639.2
Mai	717.6
Juin	803.6
Juillet	765.2
Aout	888.8
Septembre	675.6
Octobre	678.3
Novembre	713.8
Décembre	639.3

**851.34**  
tonnes d'emballages  
recyclables collectées

Une augmentation est mise en évidence pour le mois d'août.



#### 4.2.2 Les encombrants

	Aubenas / Vals	Vals les Bains / Labégude	Saint Privat / Vesseaux / Ucel	Autres communes *
Nombre de collecte	12	11	10	8
Nombre de RDV	119	70	65	55
Ratio RDV / collecte	9,9	6,4	6,5	6,9

Cela correspond à 41 jours de collecte avec 2 agents, pour 309 rendez-vous, soit 7,5 rendez-vous en moyenne par jour.

#### 4.3 EVOLUTION DES TONNAGES

Au vu de la nouvelle entité nous n'avons pas d'indicateurs de comparaison. L'année 2017, sera notre année de référence pour les années à venir.

#### 4.4 PERFORMANCE DE COLLECTE

Concernant les emballages recyclables 22.8 kg/hab/an de déchets collectés. Nous observons encore beaucoup d'erreur de tri qui nous donne un taux de refus de 23.4%. La performance est donc de 17.46kg/hab/an recyclés réellement.

Seulement 5.23% des déchets collectés par la CCBA sont recyclés

## 5. SUIVI DES RECLAMATIONS ET EVOLUTIONS

1267 appels enregistrés sur la ligne spécifique de la gestion des déchets du

**0 800 07 60 15.**

Mois	Nombre d'appels	Encombrants	Fournir bac TRI	Fournir bac OM	Services rendus	Demande d'info	Plaintes usagers	oubli de collecte	Divers
TOTAL	1267	294	255	63	612	292	49	254	21

## 6. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS

### 6.1 L'EMPLOI DANS LE SECTEUR

Grade	Nbre d'agents	Equivalents tps plein
Agents sans grade	6	6
Adjoint technique	11	11
Adjoint technique ppal 1ère classe	4	3,5
Adjoint technique ppal 2eme classe	11	11
Agent de Maitrise	4	4
Technicien ppal 1ère classe	1	1
Ingénieur principal	1	1
adjoint administratif	1	1
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>38,5</b>

### 6.2 LES ABSENCES

	Nbre d'agents concernés	Nbre de jours d'absences
Maladie Ordinaire	20	963
Accident du travail	1	87
Maladie Longue durée	1	365
Mi-temps thérapeutique	1	27
Absence injustifiée	2	40
Longue maladie	1	337
Disponibilité	2	522
Parental	1	365
Maternité / Paternité	1	82
Formation	14	84,5
<b>Total</b>		<b>2872,5</b>

# LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

## 7 BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

### 7.1 LE MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Fonctionnement Dépense	4 300 000 €
Fonctionnement recette	4 400 000 €
Investissement dépense	1 050 000 €
Investissement recette	830 000 €

### 7.2 LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

Le service est financé uniquement par la TEOM. Jusqu'en 2017, chaque commune avait un taux spécifique. Par délibération le 18 juillet 2017, les élus ont décidé d'appliquer un taux unique (Mézilhac inclus) pour une harmonisation sur l'ensemble du territoire.

COMMUNES	Taux TEOM 2017
AILHON	10,35%
AIZAC	11,60%
ANTRAIQUES	12,61%
ASPERJOC	12,40%
AUBENAS	9,39%

FONS	10,35%
GENESTELLE	13,34%
JUVINAS	11,25%
LABASTIDE S/BESORGUES	10,15%
LABEGUDE	9,66%
LACHAPELLE SOUS AUBENAS	10,35%
LAVILLEDIEU	14,71%
LAVIOLLE	8,74%
LENTILLERES	10,35%
MERCUER	10,35%
ST ANDEOL DE VALS	10,70%
ST DIDIER S/AUBENAS	9,11%
ST ETIENNE de BOULOGNE	9,89%
ST ETIENNE de FONTBELLON	10,35%
ST JOSEPH DES BANCS	13,06%
ST JULIEN DU SERRE	9,79%
ST MICHEL de BOULOGNE	9,89%
ST PRIVAT	10,43%
ST SERNIN	10,35%
UCEL	8,62%
VALS LES BAINS	11,70%
VESSEAUX	9,96%
VINEZAC	<b>10,35%</b>



## 8.STRUCTURE DU COUT

La CCBA n'est pas en mesure d'extraire les indicateurs financiers prévus par type de déchets.

Une autre ventilation est donc présentée.

Imputation	Montant €	Descriptif
CTI	25 794	elec, eau, chauffage, nettoyage, contrôle sécurité, algecco, entretien, taxe foncière
carburant	125 816	carburant, ad blue, loc batterie
entretien	159 903	méca + pneu+taxe à l'essieu
divers	6 934	alimentation, fourniture bureau, petits outillages, abonnement inter déchets, impressions
EPI	13 961	
intérim	76 523	
plancher	208 253	6 communes, Lavilledieu, marché Aubenas, benne encombrants
logiciels	5 865	géoloc+badgeuse
assurance	73 180	véhicule et personnel
étude	6 000	redevance spéciale et TEOM
formation	11 415	formation et déplacements
publication	3 459	annonce légale et impressions (autocollant, calendriers)
tel	3 833	
personnel	1 253 684	
Syndicats	2 126 480	SICTOMSED et SIDOMSA
Lignes compta	199 314	interets, ICNE, charges excep, amortissements

# ANNEXE 1 : LEXIQUE

## ✚ Compétence et transfert de compétence

« Aptitude d'une autorité à effectuer certains actes ». « Le service public d'élimination des déchets est une compétence territoriale assurée par les collectivités locales [...]. L'article L2224-I3 du CGCT autorise le transfert partiel de la compétence élimination des déchets : « Les communes peuvent transférer à un **Établissement Public de Coopération Intercommunale** ou à un syndicat mixte, soit l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, soit à la partie de cette compétence comprenant le traitement [...] ainsi que les opérations de transport, de tri, ou de stockage qui s'y rapportent ». Les opérations de transport, de transit ou de regroupement qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions. »

## ✚ Délégation de service public

« La délégation de service public est un contrat » par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

La différence fondamentale entre un marché public et une délégation de service public résulte du mode de rémunération retenu. Pour un marché

public, le paiement est intégral, immédiat et effectué par l'acheteur public. Pour une délégation de service public, la rémunération est tirée de l'exploitation du service ».

## ✚ Régie

« La régie est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services. La gestion des déchets ménagers peut ainsi être assurée au sein des collectivités par les services municipaux, avec leur personnel, leurs biens (matériels, locaux, etc.) et leur budget. Il existe trois catégories de régies :

- La régie directe : pour tous les services locaux, elle est totalement intégrée aux services communaux, et relève du budget de la collectivité ;
- La régie autonome : elle dispose d'un budget annexe et d'organes propres de gestion ;
- La régie personnalisée : c'est un établissement public placé sous le contrôle de la collectivité mais sous régime comptable privé ».

## ✚ Précollecte

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement ».

#### **Prévention**

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative) ».

#### **Collecte en apport volontaire**

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets en apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels ».

#### **Collecte en porte-à-porte**

« Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont déposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs ».

#### **ISDND : Installation de Stockage des Déchets de Nature Dangereuse**

« Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'installation des déchets ménagers et

assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre ».

#### **Refus de tri**

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.) ».

#### **Valorisation**

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique ».

#### **RS : Redevance Spéciale**

« Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non-ménagers qu'elle prend en charge, dits « assimilés », c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations ». Lorsque la collectivité finance son service de gestion des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOM(A)), elle a la possibilité de mettre en place une Redevance Spéciale. Lorsque la collectivité a recours uniquement à son budget général, la Redevance Spéciale est obligatoire.

✚ **TEOM(A) : Taxe d'Enlèvement  
des Ordures Ménagères (et  
Assimilées)**

« Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par les ménage ou le professionnel ».

# ANNEXE 2 : RAPPORT DE PLANCHER ENVIRONNEMENT

## CDC BASSIN AUBENAS – Prestations de collecte

### BILAN ANNUEL - ANNEE 2017



## I/ Introduction

Suite à appel d'offres, la communauté de communes du Bassin d'Aubenas a souhaité confier la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers sur une partie de son territoire à la société PLANCHER Environnement basée à Lavilledieu. Cette prestation de services est réalisée sur le secteur d'Antraigues (6 communes + hameau de Bise) et sur la commune de Lavilledieu (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à modification du périmètre des collectivités locales).



Il est rappelé ci-dessous les fréquences de collecte sur les différentes communes :

	Période	Ordures Ménagères	Emballages Ménagers
Lavilledieu	Toute l'année	C2 (mardi et vendredi)	C1 (jeudi)
Secteur Antraigues	Basse Saison	C1 ou C 0,5 *	C 0,5 ou C 0,25 **
	Haute saison (10 semaines 26/06 au 02/09)	C1 (C2 pour Antraigues)	C 0,5

\* : C1 sur Antraigues, Asperjoc, Laviolle, Bise (C 0,5 sur les 3 autres communes)

\*\* : C 0,5 sur Antraigues, Asperjoc, Bise (C 0,25 sur les 4 autres communes).

Il est noté qu'une modification d'exutoire est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les emballages ménagers collectés sont dorénavant vidés sur le site de l'entreprise RED à Aubenas.

## II/ Bilan tonnage collecté

### 1/ Secteur Antraigues

La population de ce secteur (6 communes + hameau de Bise) est d'environ 1700 habitants (données 2015).

	Ordures Ménagères (tonnes)	
	2017	2016
janvier	31,43	30,05
février	27,8	37,06
mars	28,86	28,05
avril	27,78	32,25
mai	39,1	36,63
juin	26,69	31,21
juillet	50,05	39,12
août	46,46	57,78
septembre	30,19	31,19
octobre	42,31	40,15
novembre	35,73	31,71
décembre	33,62	26,69
<b>Total</b>	<b>420,02</b>	<b>421,89</b>

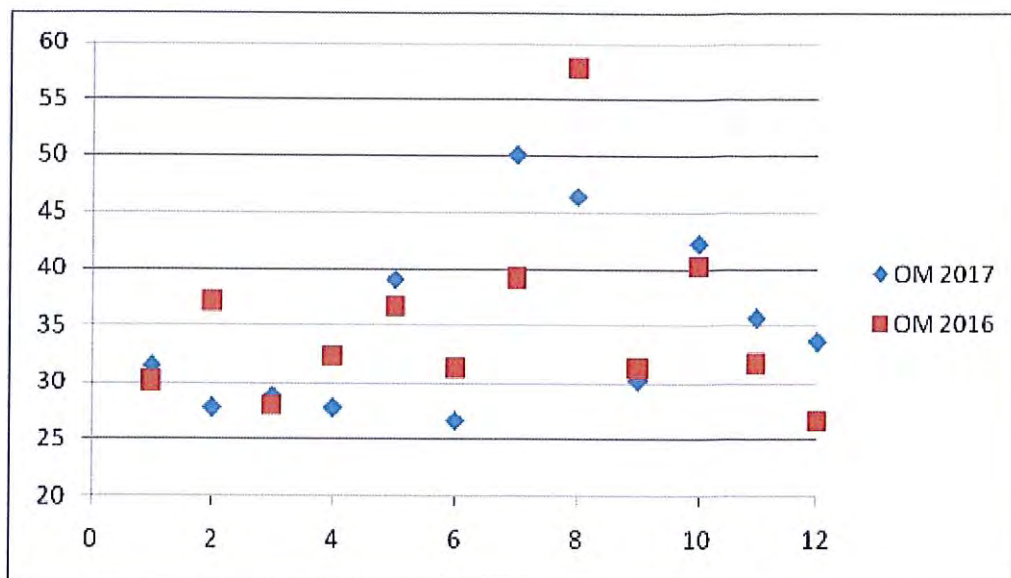
Pour comparaison, le tonnage collecté en 2015 était de 425 tonnes. Il est donc noté un tonnage plutôt stable sur les 3 dernières années.

Sur la base d'une population de 1700 habitants (donnée 2015), le tonnage global en OM représente environ 247 kg par an et par habitant.

Il convient donc de noter que le ratio (tonnage collecté sur nbre habitants) spécifique à ce territoire est conforme aux taux généralement rencontrés sur le territoire national (245 kg/hab).

On note par ailleurs une augmentation saisonnière sur les 2 mois de juillet et août.





Le tableau suivant présente la quantité d’emballages ménagers recyclables collectée sur ce territoire. On retrouve évidemment la variation saisonnière sur les mois de juillet/août avec une quantité collectée d’environ 10 tonnes (28% du total) sur ces 2 mois.

Emballages Ménagers	
	2017
janvier	1,54
février	3,16
mars	2,8
avril	2,48
mai	3
juin	2,82
juillet	3,92
août	6,36
septembre	2,34
octobre	2,42
novembre	3,18
décembre	2
<b>Total</b>	<b>36,02</b>

Par ailleurs, le ratio tonnage d’emballages sur le tonnage d’OM collectées en 2017 donne une valeur de 8,5 %. C’est l’ordre de grandeur rencontré sur tous les territoires collectés (entre 8 et 9%).

## 2/ Secteur Lavilledieu

Les collectes sur ce secteur ont lieu les mardis et vendredis pour les ordures ménagères et le jeudi pour les emballages ménagers.

Il est à noter que le tonnage d'OM collecté le mardi (5 à 6 tonnes) est plus important que celui du vendredi (3 à 4 tonnes).

	TONNAGES 2017	
	OM	Emballages
janvier	29,91	2,18
février	36,75	3,04
mars	39,71	4,12
avril	35,86	3,22
mai	41,74	3,62
juin	40,68	4,38
juillet	41,17	3,72
août	48,51	4,64
septembre	42,14	3,16
octobre	41,5	3,36
novembre	36,39	3,7
décembre	42,35	3,22
<b>Total</b>	<b>476,71</b>	<b>42,36</b>

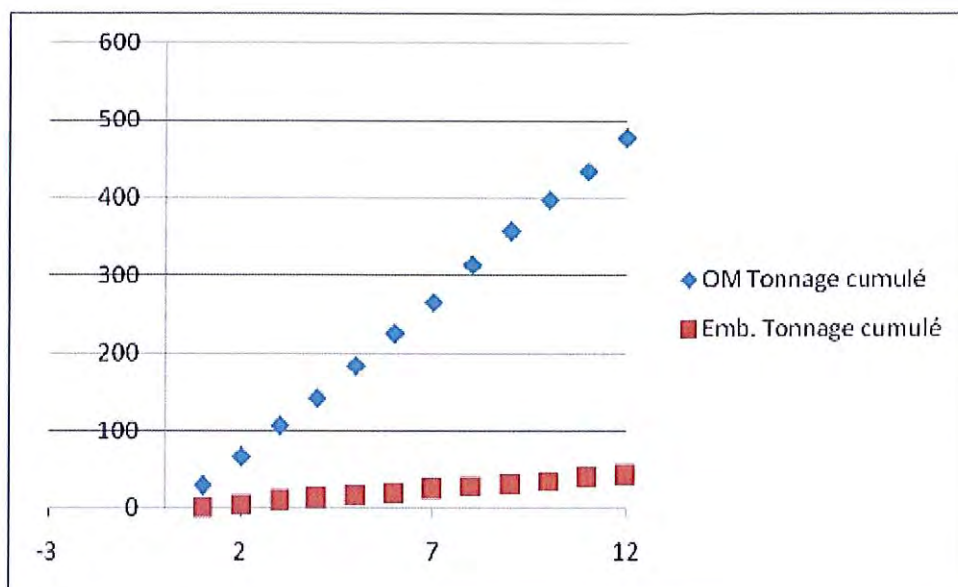
Il convient de noter 2 remarques particulières concernant ce tableau :

- Mise en place de la collecte en janvier, données non représentatives sur ce mois,
- Peu d'effet saisonnier (simple augmentation sur le mois d'août).

Sur la base d'une population de 2071 habitants (donnée 2015), le tonnage global en OM représente environ 230 kg par an et par habitant.

Il convient donc de noter que le ratio (tonnage collecté sur nbre habitants) spécifique à Lavilledieu est légèrement inférieur aux taux généralement rencontrés sur le territoire national (245 kg/hab).

Concernant le tonnage global en emballages, le ration représente environ 20,5 kg par an et par habitant. Pour comparaison, le ratio pour la région Rhône Alpes est de 20 kg par an et par habitant.



## II/ Temps et kilométrage de collecte

### 1/ Secteur Antraigues

La commune est collectée par un équipage complet (BOM + benette) pour donc un effectif de 3 personnes.

Le temps de collecte est d'environ 8 heures par véhicule pour la collecte complète des 6 communes (+ Bise).

Le tableau suivant présente les kilométrages par véhicule pour l'année 2017 :

	BOM	Benette	Total
OM	6720	9250	15970
EMR	2720	3700	6420

### 2/ Commune de Lavilledieu

La commune est collectée par un équipage complet (BOM + benette) pour donc un effectif de 3 personnes.

Le temps de collecte est d'environ 5 heures par véhicule pour les ordures ménagères et 3 heures par véhicules pour les emballages ménagers.

Le tableau suivant présente les kilométrages par véhicule pour l'année 2017 :

	BOM	Benette	Total
OM	4200	4600	8800
EMR	2100	1850	3950

## II/ Marché d'Aubenas

Le marché d'Aubenas est collecté tous les samedis à la fin de la manifestation (13h30 en basse saison et 14h30 en haute saison). Sont collectés les déchets ménagers et assimilés (hors recyclables type cartons ou cagettes).

Le temps de collecte est d'environ 1 heure si tous les accès sont dégagés. Sur l'année 2017, le tonnage collecté est de 21,7 tonnes. La répartition mensuelle est présentée dans le tableau ci-dessous.

Le kilométrage annuel lié à cette prestation est de 1040 kms.

OM Marché	
	2017
janvier	0,86
février	1,14
mars	1,26
avril	1,72
mai	1
juin	1,82
juillet	2,32
août	4,52
septembre	2,3
octobre	1,4
novembre	1,38
décembre	1,98
<b>Total</b>	<b>21,7</b>

## III/ Perspectives / Evolutions

Le marché de prestations de collecte sur ces secteurs se termine le 31 juillet 2018. Une première consultation a été lancée (procédure de gré à gré pour une prolongation d'un mois). Une seconde consultation sera lancée pour un marché d'une durée de 3 ans.

Suite à des changements de personnel, la nouvelle personne ressource est Mme Séverine BOUDIER. Elle sera en charge de la communication avec la collectivité. A ce sujet, il a été noté que la collectivité souhaite un meilleur retour d'informations du terrain. Cette action sera suivie au plus près (avec rencontre mensuelle) par la nouvelle personne ressource.

# ANNEXE 3 : RAPPORT DU SICTOMSED

# ANNEXE 4 : RAPPORT DU SIDOMSA

L'Ordonnateur soussigné  
certifie le caractère exécutoire  
par réception en Préfecture

en date du 02 JUIL. 2018